

# PDEI 62

PÔLE DÉPARTEMENTAL  
ÉCOLE INCLUSIVE



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Pas-de-Calais



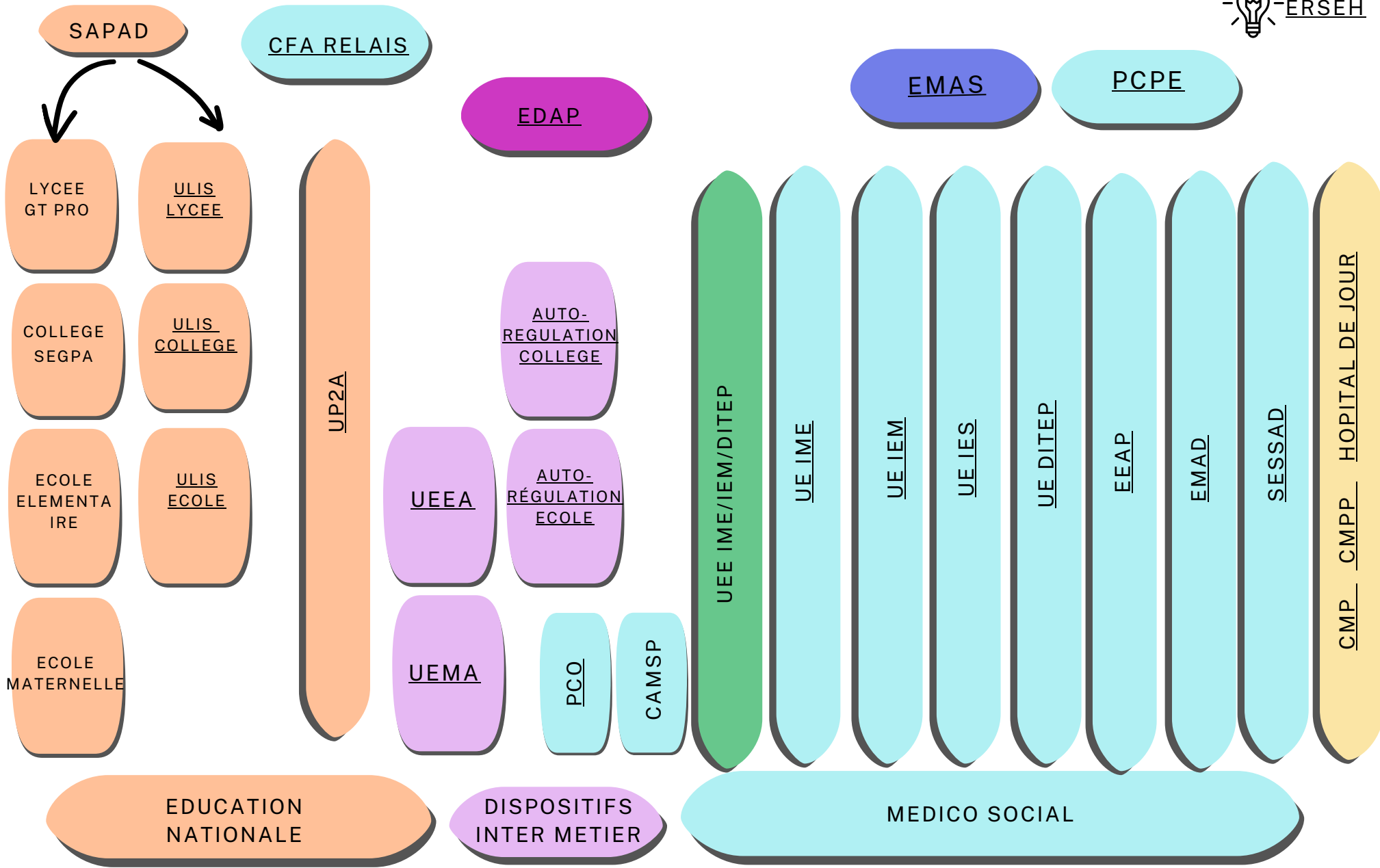
## GUIDE RESSOURCES ÉCOLE POUR TOUS



[dsden62.pdei@ac-lille.fr](mailto:dsden62.pdei@ac-lille.fr)

# ECOLE POUR TOUS

PDEI 62





Sollicitation par les parents ou orientation par l'hôpital, le médecin, la protection maternelle et infantile ou encore l'école.

Dispositif medico social

**PUBLIC**  
 Enfants de moins de 6 ans présentant un risque de handicap ou atteint d'un handicap.  
 Les CAMSP peuvent être spécialisés ou polyvalents (avec ou sans sections spécialisés)

**FONCTIONNEMENT**

L'intervention du CAMSP est financée par l'assurance maladie (gratuit pour les familles).  
 L'accompagnement des enfants s'effectue au cours de consultations ambulatoires, réalisée par les professionnels dans les locaux du CAMPS ou au domicile.

Une fois le diagnostic établi, ils assurent la rééducation de l'enfant et un accompagnement parental.

Ils peuvent également orienter les familles vers d'autres services spécialisés compétents.

Les enfants font l'objet d'un projet individualisé de prise en charge et de suivi de son évolution.

Les CAMSP disposent d'une équipe pluridisciplinaire (médicale, paramédicale et éducative) composée de médecins spécialisés, psychologues, ergothérapeutes, assistants de services sociaux, ...

**CAMSP**  
 CENTRE D'ACCUEIL MEDICO-SOCIAL PRECOCE

**OBJECTIFS**

- D'assurer le dépistage et le diagnostic précoce des déficiences ou handicaps ;
- La prévention ou la réduction de l'aggravation de ces handicaps ;
- Le traitement en cure ambulatoire et la rééducation précoce des enfants présentant ces déficits ou handicaps ;
- L'accompagnement des familles, soit au cours des consultations, soit a domicile, dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'état de l'enfant ;
- Le soutien et l'aide a l'adaptation sociale et éducative ;
- Les démarches d'inclusion en milieu ordinaire du jeune enfant (lieu d'accueil de la petite enfance, école maternelle).



Par sollicitation des parents (souvent orientés par un tiers : médecin, enseignant, travailleurs social, ...). L'admission ne nécessite pas une notification de la MPDH.  
Les consultations sont gratuites (prises en charge par la sécurité sociale).

**PUBLIC**  
Enfants et adolescents de 0 à 20 ans qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement

Dispositif medico social

**FONCTIONNEMENT**

Les interventions les plus fréquemment proposées par les CMPP sont:

- Des psychothérapies individuelles de l'enfant, associées ou non à des entretiens avec les parents,
- Des psychothérapies familiales,
- Des rééducations d'orthophonie,
- Des rééducations de psychomotricité, ...

Les CMPP sont sous la responsabilité d'un médecin et l'équipe pluridisciplinaire se compose généralement de médecins pédopsychiatres, de psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, éducateurs assistants de service social, ...



**OBJECTIFS**

- Diagnostiquer les troubles exprimés de l'enfant, tout en lui permettant de rester dans son lieu de vie habituel ;
- Fournir une prise en charge globale en apportant les aides thérapeutiques et rééducatives adaptées à ses troubles ;
- Favoriser l'adaptation familiale, sociale, scolaire en prenant en compte les spécificités de l'enfant ou de l'adolescent ;
- Participer à l'orientation de l'enfant en fonction de ses troubles ;
- Faciliter toute action d'intégration en milieu ordinaire.



à l'initiative de la famille ou orienté par un professionnel par exemple médical ou de l'Education Nationale. L'admission ne nécessite pas une notification de la MPDH.

**PUBLIC**  
Il existe des CMP pour enfants (0 – 16ans) et des CMP pour adultes (à partir de 16ans)

structure médico sociale publique rattachée à un hopital



**FONCTIONNEMENT**

A la différence des CMPP (établissement privé), les Centres Médico-Psychologiques sont des structures médico-sociales publiques rattachées à des hôpitaux et sectorisées (en fonction du lieu d'habitation).

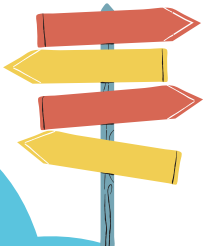
Les CMP assurent un accompagnement sur un versant plutôt thérapeutique (psychiatre, psychologue, infirmier...). Ils peuvent être amenés à proposer des orientations vers des structures adaptées aux besoins repérés (hôpital de jour, ...).

Les consultations sont prises en charge par la Sécurité Sociale.



**OBJECTIFS**

- accueillir et d'orienter les jeunes et leurs familles ;
- prendre en charge des jeunes présentant des difficultés affectives, psychologiques ou familiales jusqu'à leur 16 ans environ ;
- organiser des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'interventions à domicile ;
  - apporter du soutien aux familles ;
- orienter, si besoin, les jeunes vers des structures adaptées (centre d'accueil thérapeutique à temps partiel, hôpital de jour, unité d'hospitalisation psychiatrique).





CDAPH au sein de la MDPH.  
L'admission est prononcée par  
une commission pluri  
catégorielle

## PROFIL ÉLÈVES

Jusqu'à 10 élèves avec TND (TSA, TDAH, dys, TDI)

- en capacité de suivre le programme du cycle dans lequel ils sont inscrits,
- avec des troubles du comportement souvent présents plus ou moins importants, perturbant leurs apprentissages scolaires.

Auto efficacité de l'adulte  
Auto régulation de l'enfant  
Développement des  
compétences scolaires et  
cognitives chez tous les  
élèves

Dispositif  
Education  
Nationale avec  
appui  
Etablissements et  
services médico-  
sociaux

## EQUIPE

Un enseignant surnuméraire,  
équipe médico-sociale (2 à 3  
ETP professionnels éducatifs+  
psychologue+ paramédicaux )  
+ SUPERVISION

## AUTORÉGULATION EN MILIEU SCOLAIRE



## MODALITÉS DE SCOLARISATION

A temps plein dans  
l'établissement, élève inscrit  
dans sa classe de référence  
avec un emploi du temps  
personnalisé (salle  
d'autorégulation)

## OBJECTIFS

Scolarité à temps complet en classe  
ordinaire Apprendre à l'élève à  
repérer les moments d'envahissement  
et à travailler sur leur régulation au  
sein de l'école avec son enseignant,  
en appui avec des professionnels du  
médico social.



Projections:  
Vers une  
scolarisation  
ordinaire





CDAPH au sein de la MDPH. L'admission est prononcée par le directeur de l'établissement

## FONCTIONNEMENT

dispositifs qui mettent en œuvre des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives en fonction des besoins :

- accueil de nuit,
- accueil de jour,
- suivi ambulatoire.

Au sein de ces établissements, se conjugue des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques sous la forme d'une intervention interdisciplinaire.

Cela signifie que les enfants peuvent aller en classe ou en atelier (accompagnement pédagogique), bénéficier d'activités et de supports éducatifs (accompagnement éducatif) et rencontrer, suivant leurs besoins, un psychologue, un psychiatre ou d'autres membres du corps médical (accompagnement thérapeutique).

## PUBLIC

Enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 3 à 20 ans, présentant des difficultés psychologiques dont l'expression notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès à l'apprentissage.

Dispositif medico social



# DITEP

DISPOSITIF INTEGRE DES INSTITUTS THERAPEUTIQUES, EDUCATIFS, PEDAGOGIQUES

## OBJECTIFS

- Améliorer la fluidité des parcours des publics accompagnés ainsi qu'une meilleure adaptation de la prise en charge à leurs besoins ;
- Limiter les situations de crise et de rupture en permettant la mise en œuvre des solutions rapides qui correspondent à l'évolution des situations.
- Accompagner le développement des personnes au moyen d'une intervention interdisciplinaire ;
  - Dispenser des soins et des rééducations ;
  - Favoriser le maintien du lien avec des personnes de leur milieu familial et social ;
- Promouvoir leur intégration dans les différents domaines de la vie, notamment en matière de formation générale et professionnelle.





L'EDAP n'est pas un lieu d'accueil et de première orientation mais un outil complémentaire d'évaluation.

**PUBLIC**  
Enfant présentant une suspicion de trouble du spectre autistique (TSA).

situé en milieu hospitalier ou en milieu médico social



**FONCTIONNEMENT**

Lorsqu'un besoin est repéré, les familles sont orientées vers l'EDAP par les partenaires engagés dans un processus d'évaluation, de diagnostic et de construction d'un projet pour une mission experte de première intention.

L'évaluation peut être proposée aux enfants de 0 à 16 ans, avec une attention prioritaire pour les plus jeunes.

Il s'agit de professionnels issus de l'association entre plusieurs partenaires d'un même territoire (médecins, psychologues, psychomotriciens, éducateurs ou infirmiers), susceptibles d'intervenir en première intention en matière de diagnostic, d'évaluation et de prise en charge des enfants présentant des troubles autistiques.



**OBJECTIFS**

L'évaluation diagnostique d'enfants présentant une symptomatologie évocatrice de trouble du spectre de l'autisme (évaluation clinique, éducative et pédagogique) ;

Liens avec les partenaires de terrain (secteurs de psychiatrie infanto juvénile et centre médico-psychologique, centre médico-psycho-pédagogique, centre d'action médico-social précoce pour informer du parcours de diagnostic) ;

Accompagnement à l'annonce du diagnostic et proposition au minimum d'un projet de prise en charge immédiate dans un des services partenaires, éventuellement en coopération avec le Centre Ressource Autisme (CRA) ;

Synthèse et relais auprès des professionnels qui auront en charge le suivi de l'enfant.







orienté par CDAPH au sein de la MDPH.

## FONCTIONNEMENT

Plusieurs modalités d'accompagnement sont possibles : internat semaine, internat continu, semi-internat.

Une équipe pluridisciplinaire assure cet accompagnement global des enfants et adolescents (médecin, kinésithérapeute, psychologue, ergothérapeute, éducateur, enseignant spécialisé...).

## PUBLIC

Enfants et adolescents (0-20 ans) présentant un polyhandicap

Dispositif medico social



# EEAP

ETABLISSEMENT POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS POLYHANDICAPES

## OBJECTIFS

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent,
- L'éveil et le développement des potentialités de l'enfant,
- L'amélioration et la préservation des potentialités motrices,
  - La surveillance et le traitement médical,
  - La surveillance médicale et technique des adaptations prothétiques et orthétiques,
- L'établissement d'un projet individualisé d'accompagnement.





L'équipe mobile intervient sans notification spécifique mais devra informer les autorités de tutelle respectives (Conseil Départemental et ARS) ainsi que la MDPH.

**PUBLIC**  
 Enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans, en situation de handicap reconnu par la MDPH, pris en charge dans un établissement ou service médico-social implanté sur le territoire de santé d'intervention de l'équipe mobile dont les pathologies et les troubles du comportement et/ou de la personnalité entravent fortement leur intégration dans un groupe.

Dispositif medico social



**EMAD**

EQUIPE MOBILE D'APPUI POUR LES ENFANTS ET ADOLESCENTS EN SITUATION COMPLEXE

**FONCTIONNEMENT**

Les demandes pour bénéficier du dispositif d'équipe mobile émanent de tout établissement à caractère social, médico-social ou sanitaire si le secteur désigné ne dispose pas d'équipe mobile dédié.

Tout professionnel intervenant auprès de l'enfant dans sa structure d'accueil ou tout professionnel en charge du suivi sur son lieu de vie peut saisir l'équipe mobile après validation préalable de sa direction.

Ces équipes mobiles sont adossées à un IME ou un DITEP disposant de place d'internat afin que la structure puisse mettre à disposition une ou deux places d'internat disponibles 365 jours par an afin d'être en capacité de proposer des périodes de ruptures si nécessaire.

L'équipe se composera à minima d'un temps de psychiatre, de psychologue, d'un paramédical et de temps éducatifs.

**OBJECTIFS**

- Venir en appui aux structures médico-sociales confrontées à ces situations d'enfants porteurs de handicap en souffrance, sur leur territoire de référence
- Permettre la poursuite d'un accompagnement du jeune dans sa structure en fournissant un appui aux professionnels et aux équipes le prenant en charge
- Eviter les ruptures de prise en charge des jeunes en situations complexes et faciliter la continuité de leur parcours





L'équipe mobile intervient sans notification. L'EMAS est saisi par l'intermédiaire d'une fiche de saisine par un professionnel de la communauté éducative.

**PUBLIC**  
Intervention auprès des communautés éducatives pour soutenir la scolarisation des élèves en situation de handicap, avec ou sans notification MDPH, avec ou sans AESH, non suivis par un ESMS

Dispositif medico social



# EMAS

EQUIPE MOBILE D'APPUI A LA SCOLARISATION



## FONCTIONNEMENT

La fiche saisine est analysée par un professionnel de l'EMAS : si la demande ne relève pas des missions alors un email est fait avec des pistes d'orientation vers un autre interlocuteur ou si la demande relève de ces missions alors s'établit un contrat et une démarche d'accompagnement de la communauté éducative pour une situation ciblée.

Les équipes mobiles concourent à leurs missions grâce à principalement quatre modalités de prestations :

Les prestations d'information et de sensibilisation ;

Les prestations auprès des professionnels des établissements scolaires ;

Les prestations directes auprès des élèves ;

Les prestations d'expertise auprès des MDPH.

L'équipe des EMAS se compose généralement d'éducateurs (éducateurs spécialisés ou éducateurs de jeunes enfants) et de psychologues.

## OBJECTIFS

- Conseiller et participer à des actions de sensibilisation auprès des professionnels accueillant des élèves en situation de handicap ;
- Apporter un appui et conseil à tous les professionnels des écoles et établissements scolaires ;
  - Aider la communauté éducative à gérer des situations difficiles ;
  - Accompagner l'orientation vers les dispositifs, établissements ou services médico-sociaux, sanitaire, de droit commun ;
- Initier des interventions provisoires directes auprès de l'élève pour permettre le maintien de la scolarisation si le risque de rupture est prégnant ;
- Travailler en partenariat avec la MDPH en apportant conseils aux équipes pluridisciplinaires.





L'admission en hôpital de jour se fait sur décision médicale ou orientation d'un professionnel (médecin, CMPP, etc.). Elle ne nécessite donc pas de notification de la MDPH

**PUBLIC**  
Enfants et adolescents présentant principalement des troubles neuro-développementaux.

Hôpital



**HDJ**  
HOPITAL DE JOUR

**FONCTIONNEMENT**

Les enfants peuvent poursuivre leur scolarité dans leur établissement scolaire ou bénéficier d'un accompagnement par un enseignant spécialisé au sein de l'hôpital de jour.

L'équipe de professionnels à l'hôpital de jour est variée selon les hôpitaux.

Elle est souvent composée de plusieurs professionnels aux spécialités différentes (équipe pluridisciplinaire) : médecin psychiatre, psychologue, infirmier, éducateur spécialisé, orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute, enseignant spécialisé.

**OBJECTIFS**

L'accueil peut se faire à temps complet ou à temps partiel.

Les temps de soins au sein des hôpitaux de jour peuvent se décliner de différentes manières : ateliers thérapeutiques, prises en charges individuelles ou groupales, sorties extérieures, séjours thérapeutiques ou encore en temps d'intégration scolaire.





L'orientation en IEM nécessite une orientation par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

**PUBLIC**  
 Enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans présentant une déficience motrice. Cette déficience peut être associée à une pathologie telle qu'une maladie cardiaque ou respiratoire, digestive ou de troubles comitiaux ou bien des déficiences associées.

Dispositif medico social



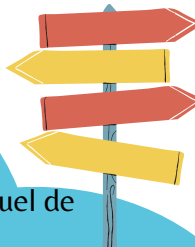
# IEM

INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE

**FONCTIONNEMENT**  
 L'équipe se compose généralement d'infirmier, kinésithérapeute, ergothérapeute, orthophoniste, psychologue, assistant de service social, médecin spécialisé, éducateur spécialisé, instituteur spécialisé, etc.  
 Elle assure ensemble le suivi médical, la scolarisation, la formation générale et professionnelle des enfants et adolescents, afin de réaliser leur inclusion sociale et professionnelle.  
 Plusieurs modalités d'accueil sont possibles (accueil de jour / internat / semi-internat / etc.).

**OBJECTIFS**  
 L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent;

- La surveillance médicale, les soins, le maternage et l'appareillage nécessaire;
- L'éducation motrice ou les rééducations fonctionnelles nécessaires;
  - L'éveil et le développement de la relation entre l'enfant et son entourage selon des stratégies individualisées faisant appel à des techniques éducatives ou palliatives, notamment dans le domaine de la locomotion et de la communication;
- L'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances, le développement d'un niveau culturel optimum, l'éducation physique et sportive;
  - Des actions d'éducation spécialisée tendant à développer la personnalité et l'autonomie sociale en utilisant autant que faire se peut, les moyens socio-culturels existants.





L'orientation au sein d'un IES s'effectue par décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la MDPH

## PUBLIC

Enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans présentant une déficience sensorielle (auditive et/ou visuelle) et pouvant présenter des troubles ou handicaps associés.

Dispositif medico social



# IES

INSTITUT D'EDUCATION SENSORIELLE

## FONCTIONNEMENT

Il existe différents types d'IES présentant chacun des missions spécifiques (déficience visuelle, déficience auditive ou les deux).

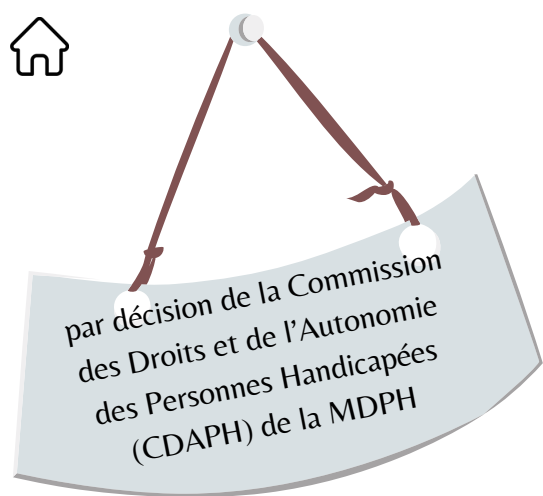
Une équipe pluridisciplinaire permet de prendre en compte l'ensemble des besoins des enfants (éducative, pédagogique, rééducative, sociale, médical et psychologique). Les IES peuvent également proposer un accompagnement en internat (hébergement).

## OBJECTIFS

- l'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;
- la surveillance médicale régulière et générale de l'état auditif ou visuel et de ses conséquences sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent.
- le développement de la communication, du langage et des relations sociales

l'aide à l'acquisition de l'autonomie et la citoyenneté





## PUBLIC

- Enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans atteints de déficience à prédominance intellectuelle liée à des troubles neuropsychiques (déficiences intellectuelles profondes, moyennes, légères avec ou sans troubles associés).
- Certains IME sont spécialisés dans l'accueil d'enfants ou adolescents présentant des déficiences particulières. C'est le cas d'IME (ou de sections spécifiques au sein de l'IME) pour enfants autistes ou pour enfants polyhandicapés.



## FONCTIONNEMENT

L'IME constitue à la fois :

- un lieu de vie et d'éducation (hygiène, repas, activités culturelles et sportives...) un lieu d'enseignement scolaire et professionnel
- un lieu de soins : rééducation, prise en charge psychothérapeutiques, suivis médicaux réguliers...
- un lieu de conseil et d'accompagnement des familles

Les IME proposent des modes d'accueils diversifiés : internat / semi internat / externat.

L'équipe pluridisciplinaire se compose généralement d'éducateurs spécialisés, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, assistants de service social, ...

# IME

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF

## OBJECTIFS

- Favoriser, en lien avec la famille, l'épanouissement des enfants et adolescents accueillis ;
- Promouvoir les compétences (scolaires, sociales, ...) et améliorer la réalisation des potentialités intellectuelles, affectives, corporelles des enfants et adolescents ;
- Développer l'autonomie quotidienne, pour une plus grande intégration sociale et professionnelle





L'orientation vers le PCO est faite par un professionnel médical (pédiatre, médecin traitant, médecin scolaire ou de PMI ...).

**PUBLIC**  
ENfants, de 0 à 6 ans, présentant des troubles du neuro-développement.



Dispositif medico social

**PCO**  
PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION

**FONCTIONNEMENT**

Les services proposés par la plateforme sont gratuits pour les familles.

La durée d'accompagnement est d'une année (renouvelable 6 mois).

La plateforme met en place pour les enfants et en fonction de leurs besoins, des séances avec des professionnels (médecins, orthophonistes, psychomotriciens, psychologues, ergothérapeutes...) en libéral ou au sein d'établissements ou services spécialisés (CAMSP, CMP, SESSAD, PCPE...).

**OBJECTIFS**

- Permettre aux enfants d'avoir accès à des soins et rééducations de professionnels le plus tôt possible, sans attendre d'avoir un diagnostic complet.
- Permettre de nouvelles pratiques de coordination entre les différents professionnels notamment de première ligne (professionnels de la petite enfance, de l'éducation nationale, professionnels de santé exerçant en libéral, en PMI, médecins généralistes, pédiatres, professionnels paramédicaux et psychologues) et de deuxième ligne (professionnels constitués en équipe pluri-disciplinaire constituée de professionnels spécifiquement formés aux troubles du neuro-développement : CMP, CAMSP, CMPP...)

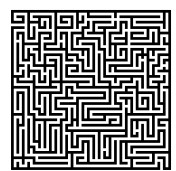






Des variations de fonctionnement sont possibles d'un PCPE à un autre (intervention directe ou indirecte, avec ou sans notification MDPH, ...).

**PUBLIC**  
 Enfants, jeunes adultes et adultes en situation de handicap sans solution d'accompagnement et/ou en situation de handicap complexe (complexité des situations ou complexité des interventions).



Dispositif medico social

# PCPE

PÔLES DE COMPÉTENCES ET DE PRESTATIONS EXTERNALISÉES

**FONCTIONNEMENT**

Le PCPE propose des interventions directes. Il vise à concevoir et organiser une réponse transitoire souple.

Le PCPE réalise une évaluation fonctionnelle et formalise un projet personnalisé d'accompagnement.

Le PCPE peut aussi accompagner les professionnels qui entourent l'enfant et sa famille, à remplir leurs missions et éviter que la situation de rupture de parcours perdure. C'est également un dispositif de soutien et de guidance pour les familles et les aidants.

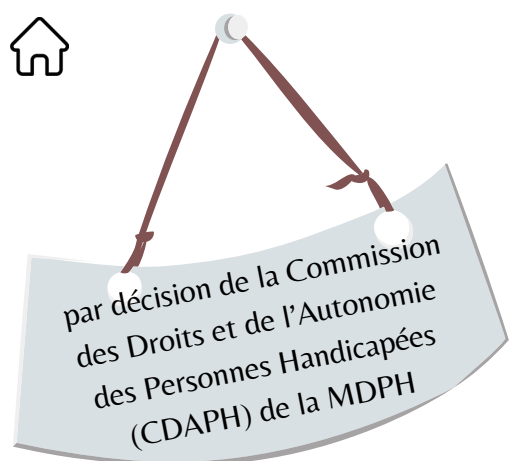
Dans ce cadre, il peut par ailleurs financer des prestations d'accompagnement de l'enfant ou des prestations autour de la guidance parentale.

Les professionnels exerçant dans un PCPE peuvent être un coordonnateur de parcours, des professionnels paramédicaux, des éducateurs spécialisés, des assistants de service social, ...

**OBJECTIFS**

- Le maintien à domicile, en apportant une réponse renforcée aux besoins de la personne en situations de handicap,
- L'accompagnement à domicile, sous certaines conditions, dans l'attente d'une place en établissement adapté,
- L'anticipation et l'évitement des ruptures de parcours par la mise en place de mesures d'accompagnement individualisées,
- L'accompagnement d'une scolarité pour les enfants,
- Le soutien des familles.





**PUBLIC**  
Enfants et adolescents, de 0 à 20 ans, en situation de handicap.



# SESSAD

SERVICE D'EDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A DOMICILE

**FONCTIONNEMENT**

Le SESSAD apporte un soutien spécialisé en développant des actions de soins et de rééducation dans les lieux de vie de l'élève en situation de handicap.

Il participe à l'inclusion scolaire et à l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Il intervient auprès d'enfants et de jeunes en intégration individuelle ou en intégration collective.

Il peut s'agir d'actes médicaux spécialisés, de rééducations dans divers domaines (kinésithérapie, orthophonie, ergothérapie...) ou d'un soutien spécifique dispensé par un enseignant spécialisé

**OBJECTIFS**

- Favoriser l'intégration scolaire et l'acquisition de l'autonomie,
- Apporter aux familles conseils et accompagnement,
  - Soutenir l'enfant dans sa scolarité et ses apprentissages,
  - Aider à la connaissance et à l'acceptation du handicap pour une intégration scolaire réussie.

Certains SESSAD sont spécialisés :

SAFEP (Service d'Accompagnement familial et d'éducation précoce) : enfants de 0 à 3 ans atteints de déficience auditive grave ou déficience visuelle grave ou de cécité

SEFIS (Service de Soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire) : enfants de +3ans atteints de déficience auditive grave et suivant une scolarité à l'école ordinaire et enfants de 3 à 6 ans atteints de déficience auditive grave ne pouvant bénéficier d'une telle scolarité

SAAAIS (Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire) : enfants de +3ans atteints de déficience visuelle grave ou de cécité

SSAD (Services de soins et d'aide à domicile) : enfants et adolescents polyhandicapés (0 – 20 ans)





CDAPH au sein de la MDPH.  
L'admission est prononcée par  
le directeur de l'établissement  
porteur

**PROFIL ÉLÈVES**  
7 enfants de 3 à 6 ans.  
Elèves diagnostiqués TSA qui présentent  
des difficultés marquées de langage,  
d'autonomie et/ou d'importants  
comportements «problèmes»

Inclusion en classe ordinaire  
selon les capacités, dans leur  
classe d'âge, avec  
accompagnement (éducateur  
ou accompagnant éducatif et  
social)

Dispositif  
Etablissements et  
services médico-  
sociaux au sein  
d'une école

**EQUIPE**  
Un enseignant spécialisé  
une équipe médico-sociale  
(professionnels éducatifs,  
professionnels paramédicaux et  
psychologues)  
+ SUPERVISION

**UEMA**  
UNITE  
D'ENSEIGNEMENT  
MATERNELLE  
AUTISME

**MODALITÉS DE  
SCOLARISATION**  
A temps plein à l'école maternelle  
avec des inclusions dans les classes  
de l'école



**OBJECTIFS**  
Adaptation du langage  
Stratégies pédagogiques spécifiques  
Prise en compte permanente du  
comportement de l'élève

Projet de l'UEMA vise la scolarisation en  
milieu ordinaire à l'issue des 3 ans  
-UEEA  
-ULIS TSA  
Mais aussi :  
Classe ordinaire ou IME (UEE)





orienté par CDAPH au sein de la MDPH.  
L'affectation est prononcée par l'Inspecteur d'Académie (via IEN ASH)

## PROFIL ÉLÈVES

7 à 10 élèves maximum de 6 à 11 ans.  
Elèves diagnostiqués TSA n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt

Enfants pour lesquels l'accompagnement dans le cadre d'une ULIS ou avec l'appui d'une aide humaine est insuffisant

Dispositif Education Nationale avec appui Etablissements et services médico-sociaux

# UEEA

## UNITE D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE AUTISME

## EQUIPE

Un enseignant spécialisé, un AESH collectif, une équipe médico-sociale (Educateur spécialisé+ Accompagnateur éducatif et social) + SUPERVISION

## MODALITÉS DE SCOLARISATION

A temps plein à l'école élémentaire avec des inclusions dans sa classe de référence



## OBJECTIFS

Scolarisation en milieu ordinaire, récréation et restauration en même temps que les autres élèves selon les besoins éducatifs  
Temps complet pas de temps partiel  
Temps de scolarisation progressif dans la classe de référence



Projections:  
Vers ULIS TSA collège ou classe ordinaire  
Mais aussi :  
-UEE  
IME





orienté par CDAPH au sein de la MDPH.  
L'affectation est prononcée par l'Inspecteur d'Académie (via IEN ASH)

## PROFIL ÉLÈVES

12 élèves maximum de 6 à 11 ans en élémentaire  
10 élèves maximum âgés de 12 à 16 ans

En milieu ordinaire, des possibilités d'apprentissages souples et diversifiées

Dispositif Education Nationale

# ULIS

UNITE LOCALE D'INCLUSION SCOLAIRE

## EQUIPE

Un enseignant spécialisé, un AESH collectif

## MODALITÉS DE SCOLARISATION

Projet individualisé d'apprentissage  
Nécessité dans l'activité d'une aide à l'organisation de la tâche, un suivi renforcé dans sa classe de référence



## OBJECTIFS

Scolarisation en milieu ordinaire, récréation et restauration en même temps que les autres élèves selon les besoins éducatifs  
Temps complet pas de temps partiel  
Permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune.  
Développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie de la communauté scolaire et l'amélioration des capacités de communication.  
Concrétiser à terme un projet d'insertion professionnelle concerté

Projections:  
Vers ULIS niveau supérieur ou classe ordinaire  
Mais aussi :  
-UEE  
IME





groupe d'associations

**PROFIL ÉLÈVES**  
apprentis en situation de handicap

**MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT**

Le CFA Relais accompagne des apprentis en situation de handicap, inclus dans un CFA ordinaire présent sur le territoire régional. Il apporte à l'apprenti et à son entourage (famille, formateurs, employeur), un accompagnement spécifique favorisant son maintien dans l'entreprise et sa réussite dans son parcours de certification.

Le CFAR intervient en entreprise pour sensibiliser le maître d'apprentissage à la typologie de handicap et à ses conséquences sur la situation de travail et propose les compensations nécessaires (internes ou externes). Il assure un suivi régulier en appui de l'apprenti et de l'entreprise en vue de sécuriser le parcours.

Le CFAR a également développé une prépa apprentissage . Ce dispositif « En route vers l'apprentissage ! » s'adresse à des élèves de collège, de lycée ou de l'enseignement agricole, reconnus sur le champ du handicap qui désirent accéder à un contrat d'apprentissage.

**CFA**  
**CENTRE FORMATION APPRENTIS**

**EQUIPE**  
professionnels divers: éducateurs spécialisés, professeurs, ergo..



**OBJECTIFS**  
co-construire des parcours adaptés au projet professionnel de chaque personne en situation de handicap.  
/ rendre accessible à chacun l'orientation et l'apprentissage, par l'écoute et le respect.





**PROFIL ÉLÈVES**  
eleves allophones

**EQUIPE**  
un enseignant specialise

**OBJECTIFS**  
co-construire des parcours adaptés au projet professionnel de chaque personne en situation de handicap.  
/ rendre accessible à chacun l'orientation et l'apprentissage, par l'écoute et le respect.

**MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT**  
Les UP2A à la manière des ulis doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours, organiser les liens avec la classe ordinaire et donc prévoir des temps de présence en classe ordinaire.

**UP2A**  
**UNITÉS PÉDAGOGIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS**

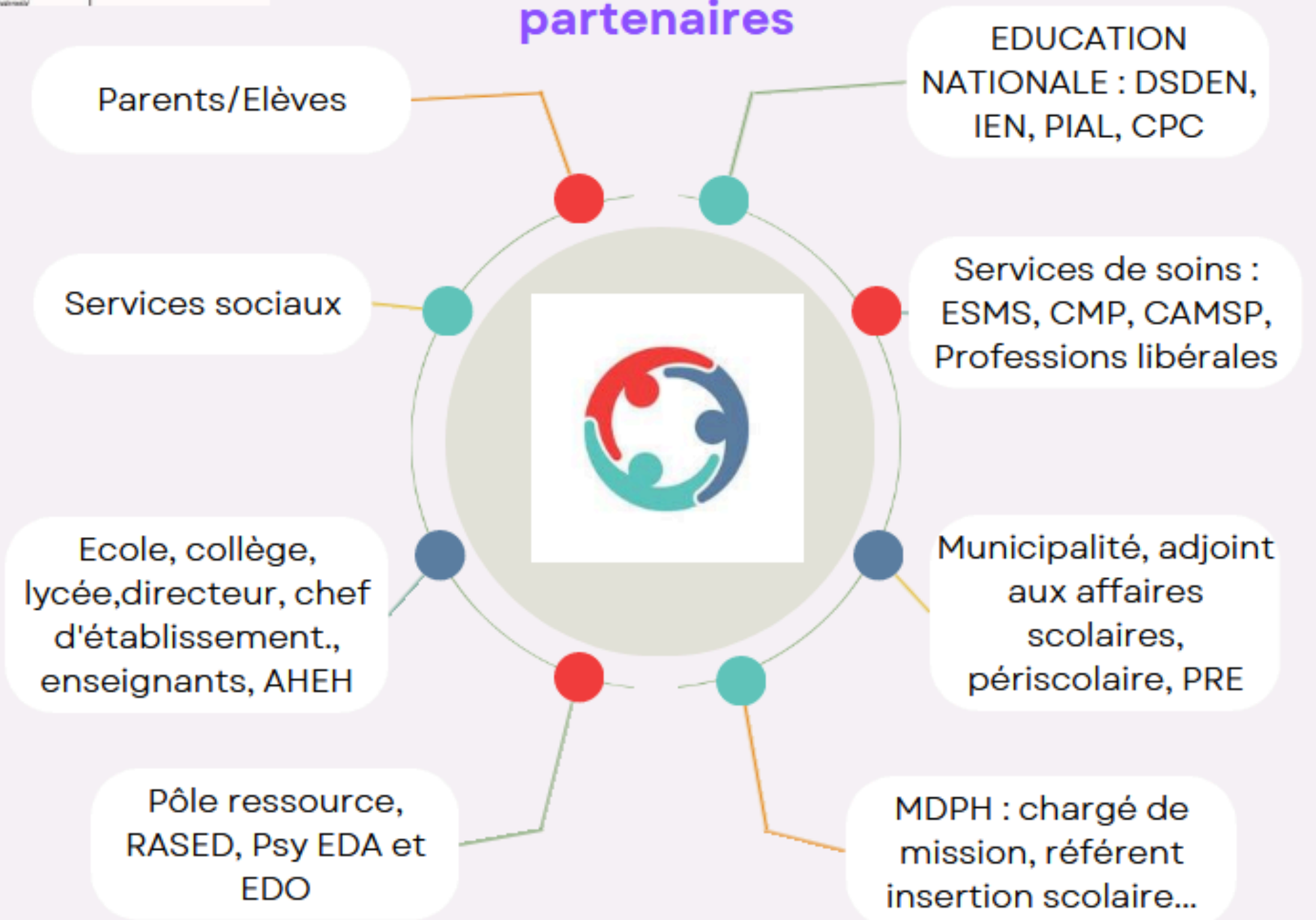








# L'ERSEH et les partenaires





# Guide ressources territoriales

WikiSol62 est un guide ressources informatisé des solidarités du Pas-de-Calais qui recense les dispositifs, les structures et les actions de Solidarités sur Le Département. Son objectif est d'améliorer la réponse à l'utilisateur sur les territoires en matière d'information et d'orientation.  
Les données indiquées restent comme toute Source à vérifier.



[HTTPS://WIKISOL62.PASDECALAIS.FR/](https://wikisol62.pasdecalais.fr/)

# PDEI 62

PÔLE DÉPARTEMENTAL  
ÉCOLE INCLUSIVE



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Pas-de-Calais



## GUIDE RESSOURCES ÉCOLE POUR TOUS



[dsden62.pdei@ac-lille.fr](mailto:dsden62.pdei@ac-lille.fr)